



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIE.

Etaient présents : Mesdames Sophie BOUGRAS, Marie-Hélène DEBRUS, Marie Thérèse FORESTIER, Amélie GUILLY, Sylvie MOREAU, Annie VADENNE, Madeleine FRANCHINA, Messieurs Xavier BOURGEOIS, Christophe CORMIER, Sylvain COUTANT, Didier FREYCENON, Serge MERCADIÉ, Alain PARREAU, Philippe THIERRY, Andréi TODEA, Jean-Claude BRIAND formant la majorité des membres en exercice

Absents : Monsieur Philippe PAYARD (pouvoir à Monsieur Sylvain COUTANT) Madame Geneviève GOUTIN (pouvoir à Monsieur Sylvain COTANT), Madame Cyrielle AVRIL (pouvoir à Monsieur Serge MERCADIÉ)

Secrétaire de séance : Madame Annie VADENNE

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2020

DELIBERATION N° 2020-106

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Monsieur Serge MERCADIE rappelle à l'assemblée qu'il doit, conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 – alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, lui rendre compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'elle lui a consentie.

Décision n° 2020-24 du 21 septembre 2020 : convention de partenariat avec Ciclic (activité des jeunes le 19 octobre 2020) pour la somme de 500 €

Décision n° 2020-25 du 13 octobre 2020 : contrat pour mission G2AVP voirie et mesure infiltration avec ASTEEN Environnement et Géotechnique dans le cadre de la création d'un lotissement pour la somme de 2 970 € HT

Décision n° 2020-26 du 15 octobre 2020 : contrat de mission SPS, contrôle technique, attestation de prise en compte des règles d'accessibilité, vérification initiale des installations électriques dans le cadre de l'extension du bâtiment administratif du PSPG avec SOCOTEC CONSTRUCTION pour la somme de 11 450 € HT,

Décision n° 2020-27 du 20 octobre 2020 : refinancement du prêt 70086545639 Crédit Agricole budget annexe eau et assainissement au 4 décembre 2020,

Décision n° 2020-28 du 26 octobre 2020 : contrat de mission Maîtrise d'œuvre programme de voirie 2020 avec la SARL INCA pour la somme de 18 000 € HT,

Décision n° 2020-29 du 26 octobre 2020 : contrat de mission de Maîtrise d'œuvre travaux de voirie pour le lotissement communal « Les Muzeaux » avec la SARL INCA pour la somme de 53 500 € HT,

Décision n° 2020-30 du 27 octobre 2020 : contrat de location matériel FULL avec la société KONICA Minolta Centre Loire (1 copieur mairie et deux copieurs école) à compter du 18 novembre 2020 pour une durée de 21 trimestres, loyer trimestriel 1 420 € HT, comprenant 40 000 pages noires et 7 200 pages couleur, la maintenance (MO et déplacements) et les consommables,

Décision n° 2020-31 du 9 novembre 2020 : contrat de location commercial sis 1 bis rue Amédée de Béhague avec Madame Nuran UZUNKIA, gérante MD Déco, pour une durée de 9 ans et pour un loyer mensuel de 167.27 € HT.

Décision n° 2020-32 du 9 novembre 2020 : contrat de bail pour location extension PSPG 56 rue du Burly avec le Groupement de Gendarmerie du Loiret pour la somme de 23 316.48 € annuellement et pour une durée de 9 ans.

DELIBERATION N° 2020-107

Extension du bâtiment administratif PSPG 56 rue du Burly

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée qu'une consultation pour l'extension du bâtiment administratif du PSPG sis 56 rue du Burly a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée.

Il a précisé qu'il a été procédé au classement des candidats, eu égard aux critères d'attribution spécifiés dans le D.C.E. pour chaque lot,

Le marché a été attribué comme suit :

Lot	Entreprise	Montant € HT
N°1-GO, carrelage	MV Bâtiment	169 756.70
N°2-Charpente couverture	Bordillon	37 231.64
N°3-menuiseries extérieures	Burette	22 079.78
N°4-plâtrerie faux plafonds	AMG	24 200.00
N°5-menuiseries intérieures	Burette	36 262.37
N°6-plomberie chauffage climatisation	Gilet Dautin	13 959.39
N°7-électricité	Perret	6 917.22
N° 8-peinture	Gravelet	7 042.00

DELIBERATION N° 2020-108

Avenant 1 lot 3 marché création commerce rue Amédée de Béhague

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée que par délibération du Conseil Municipal de 20, un marché pour la réalisation des travaux de création d'un commerce rue Amédée de Béhague avait été attribué comme suit :

Lot	Entreprise	Montant € HT
N°1-GO, enduit, carrelage, VRD	MV Bâtiment	86 776.04
N°2-Charpente couverture	BORDILLON	13 765.90
N°3-menuiseries extérieures	DROUET ET FILS	10 747.87
N°4-plâtrerie isolation	BUCAILLE	11 825.73
N°5-plomberie sanitaires, chauffage, VMC	GILET DAUTIN	9 984.89
N°6-électricité, TV, éclairage	PERRET	5 515.76
N°7-peinture	KUFFIT	3 027.30

Il a précisé qu'il a été nécessaire de prévoir la conclusion d'un avenant pour le lot 3 menuiseries extérieures, au marché susvisé compte tenu de la diminution de la façade sur parking imposée par le passage de la canalisation gaz qui a nécessité que les fenêtres et porte soient modifiées :

- initialement était prévu, coté place, un seul élément menuisé composé d'une grande vitrine avec la porte d'entrée attenante, (cet ensemble était fermé par une grille à enroulement),

- pour maintenir un apport de lumière naturelle. Il a été demandé en réunion de chantier en présence des membres de la commission de prévoir deux grandes baies sur le pignon et une petite baie sur le parking plus la porte indépendante (ces baies ont été demandées fixes et sans possibilité d'ouverture, chaque baies et porte sont fermées par des volets roulants).

Montant de la plus value 2 752.13 € HT, soit une augmentation de 25.60% pour le lot 3 (ce qui porte le nouveau montant du lot 3 à 13 500.00 € HT)

MONTANT TOTAL DU MARCHE : 144 395.62 € HT (marché de base + avenant 1) soit une augmentation de 1.94 % (par rapport au marché de base)

DELIBERATION N° 2020-109

Budget commune – exécution du budget avant son adoption

Monsieur le Maire a proposé à l'assemblée, afin de faciliter l'exécution du budget 2021 avant son adoption en mars prochain, et conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités, de l'autoriser à engager, liquider et à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses ainsi engagées et mandatées seront inscrites au budget lors de son adoption (budget 2021).

Chapitre 10	5 300 €
Chapitre 16	1 250 €
Chapitre 21	500 000 €
Chapitre 23	440 000 €

DELIBERATION N° 2020-110

Budget eau et assainissement – exécution du budget avant son adoption

Monsieur le Maire a proposé à l'assemblée, afin de faciliter l'exécution du budget 2021 avant son adoption en mars prochain, et conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités, de l'autoriser à engager, liquider et à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses ainsi engagées et mandatées seront inscrites au budget lors de son adoption (budget 2021).

Chapitre 21	8 000 €
Chapitre 23	80 000 €

DELIBERATION N° 2020-111

Tarifs communaux 2021

Les membres du Conseil Municipal ont voté les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2021 (tarifs annexés)

DELIBERATION N° 2020-112

Prise en charge frais d'accès au service (WEACCESS) internet HD radio

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée que le département a déployé sur la commune l'accès internet HD par l'intermédiaire de l'opérateur WEACCESS.

Monsieur le Maire a rappelé les frais d'installation sont pris en charge par l'Etat via le Département du Loiret, que les frais d'accès au service et que l'abonnement sont à la charge de l'abonné.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé que la commune prenne en charge les frais d'accès au service jusqu'au 31/12/2021.

DELIBERATION N° 2020-113

Prise en charge frais branchement eau potable

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée lors de la construction d'un bien immobilier il est nécessaire de raccorder le terrain au réseau d'eau potable.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de prendre en charge 20% des frais pour les particuliers, exclu les lotisseurs et promoteurs immobiliers, lorsque que les travaux sont réalisés par un professionnel.

DELIBERATION N° 2020-114

Participation financière classe de découverte

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée que les élèves de la classe de Monsieur BOTTON vont participer du 31 mai au 9 juin 2021 à une classe de découverte organisée par les Œuvres Universitaires du Loiret à LANS EN VERCORS et que les élèves de la classe de Madame DESCROIX vont également participer à une classe de découverte organisée par les Œuvres Universitaire du Loiret à LANS EN VERCORS du 31 mai au 6 juin 2021

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité d'octroyer la somme de 270 € par élève pour la classe de Monsieur BOTTON et la somme de 220 € par élève pour la classe de Madame DESCROIX, élève scolarisé à Dampierre en Burly participant aux classes de découverte de 2021 à LANS EN VERCORS.

DELIBERATION N° 2020-115

Remise gracieuse de loyers

L'assemblée délibérante a décidé, dans le cadre de l'épisode actuel de COVID 19, d'octroyer une remise gracieuse de loyers à des locataires professionnels de biens immobiliers communaux.

DELIBERATION N° 2020-116

Autorisation recrutement

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée qu'en prévision d'un accroissement temporaire d'activité au sein du service scolaire, il convient de recruter du personnel pour un période de sept mois à compter du 1er janvier 2021 à temps complet,

Les membres du conseil municipal ont autorisé ce recrutement

DELIBERATION N° 2020-117

Opposition au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de Communes Val de Sully

Les membres du conseil municipal ont décidé de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de Communes Val de Sully au 1^{er} janvier 2021

DELIBERATION N° 2020-118

Convention avec la Communauté de Communes du Val de Sully pour la mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes pour la mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

DELIBERATION N° 2020-119

Mise en place de Rezo Pouce sur le territoire

Rezo Pouce propose aux habitants une solution de mobilité alternative dans un contexte rural et péri-urbain où les déplacements sont un véritable enjeu, tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.

Rezo Pouce est un système d'autostop organisé et sécurisé qui met en relation gratuitement des automobilistes et des autostoppeurs pour de courts trajets du quotidien. Rezo Pouce cible en priorité des publics ne disposant pas de véhicule ou ne pouvant pas conduire (jeunes à partir de 14 ans, personnes âgées, personnes à mobilité réduite...)

Les membres du conseil municipal ont accepté de participer à ce dispositif Rezo Pouce organisé par le PETR, avec un lancement au printemps 2021

DELIBERATION N° 2020-120

Dénomination d'une rue « Clos de la Michotterie »

Monsieur le Maire a informé les membres du conseil municipal qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

Les membres du Conseil Municipal ont adopté le nom de « Clos de la Michotterie » pour la voie desservant le lotissement (parcelles AE 97 à AE 104),

DÉLIBÉRATION N° 2020-

Questions diverses

Madame Madeleine FRANCHINA demande s'il est possible de nommer la rue qui dessert la station d'épuration,
Réponse : avis favorable, une délibération sera prise dans ce sens lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h39

Le Maire,
Serge MERCADIE.



Caution matériel	555 €		SALLE POLYVALENTE			ESPACE CULTUREL ET SPORTIF		
	SALLE ASSOCIATIVE	N°1	N°2	N°3	Totalité	Salle de réunion Bar et Hall	Auditorium Bar et Hall	Totalité
		50 €	50 €	50 €				
Sonorisation d'ambiance (6)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €			
Sonorisation portable (6)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Sonorisation fixe (6)				350 €	500 €			
Lumière scénique (6)				500 €	500 €			
Lumière DJ (6)				50 €	50 €			
Ecran + vidéoprojecteur (6)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €		50 €

Mise à disposition d'un technicien à la journée (8h)	400 €
Mise à disposition d'un technicien à la demi-journée (4h)	200 €

Caution et attestation d'assurance pour toutes les locations sauf EDF, Mairie, Communauté de Communes.

Associations caritatives : une salle gratuite par an.

(1) **habitant** : la location aux Dampierrois est à usage exclusivement personnel.

(2) **la demi-journée** (10h-19h) : le mercredi et pendant les vacances scolaires.

(3) **entreprises - Location de l'ECS** : dégressivité de 70 € par jour supplémentaire.

(4) **Associations dampierroises** : la gratuité est accordée, sous conditions, pour 3 locations (W.E) par an. Au-delà, la tarification habitant s'applique.

Conditions :

Participation aux manifestations communales (forum des associations, festival d'un jour ...)

Association active sur la commune

(5) Deux options sont proposées pour l'entretien des salles :

1^{ère} option : Le locataire prend en charge le nettoyage complet. **La salle doit être restituée dans l'état de propreté et de rangement constaté le jour de la location** (sol, sanitaire, cuisine, vaisselle, électroménager, mobilier...). Le mobilier sera rangé une fois l'état des lieux effectué.

2^{ème} option : L'entretien de la salle sera assuré par la commune. **Toutefois, l'utilisateur conserve à sa charge le balayage de la salle.**

Peu importe l'option choisie, l'utilisateur devra :

Mettre les sacs poubelles dans le container prévu à cet effet

Pratiquer le tri sélectif

(6) Ces tarifs s'appliquent aux particuliers, aux entreprises et aux associations extérieures. Gratuit pour les associations dampierroises.

La CCVS et les communes de la CCVS bénéficient d'une réduction de 50 % sur l'ensemble des tarifs ci-dessus.

TARIFS LAVERIE COMMUNALE-- A COMPTER DU 1^{er} janvier 2021

BUDGET DE LA LAVERIE COMMUNALE

TARIFS DIVERS TTC

	A compter du 1 ^{er} janvier 2021
Machine à laver industrielle gamme SC 9KG	4 €
Machine à laver industrielle gamme SC 18 KG	8 €
Séchoir double industriel gamme classic Line 2*13.6 KG	1€/10 min
Lessive	1 €/dosette
Assouplissant	1 €/dosette
Lessive Liquide	1 €/dosette
Désinfectant	1 €/dosette
Carte de fidélité	5 €

TARIFS COMMUNAUX – ANNEE 2021

BUDGET DE LA COMMUNE

TARIFS DIVERS

	2018	2019	2020	vote 2021
Ouvrage « Dampierre en Burly, chemin faisant »	Particuliers : 25 €	Particuliers : 25 €	10 €	10 €
Concessions				
Trentenaire	75 €	75 €	75 €	75 €
Cinquantenaire	151 €	151 €	151 €	151 €
Colombarium				
Cavurne (enterrée)				
5 ans	115 €	115 €	115 €	115 €
10 ans	171 €	171 €	171 €	171 €
15 ans	282 €	282 €	282 €	282 €
30 ans	572 €	572 €	572 €	572 €
Prestige (colonne)				
5 ans	171 €	171 €	171 €	171 €
10 ans	282 €	282 €	282 €	282 €
15 ans	397 €	397 €	397 €	397 €
30 ans	798 €	798 €	798 €	798 €
Tennis	30 €	30 €	30 €	30 €
Photocopie	0,18 €	0,18 €	0,18 €	0,20 €
Droit de chasse sur terrain communal	50 €	50 €	50 €	50 €

Barnum parapluie	La journée (pour les particuliers dampierrois uniquement) : 40 € Caution : 900 €	La journée (pour les particuliers dampierrois uniquement) : 40 € Caution : 900 €	La journée (pour les particuliers dampierrois uniquement) : 40 € Caution : 900 €	La journée (pour les particuliers dampierrois uniquement) : 40 € Caution : 900 €	La journée pour les Dampierrois 40 € La journée pour les assos Dampierroises gratuit Caution 900 € particuliers et assos Dampierrois
Barnum	La journée (pour les particuliers dampierrois uniquement) :85 € Caution : 1305 €	La journée (pour les particuliers dampierrois uniquement) :85 € Caution : 1305 €	La journée (pour les particuliers dampierrois uniquement) :85 € Caution : 1305 €	La journée (pour les particuliers dampierrois uniquement) : 85 € Caution : 1305 €	La journée pour les Dampierrois 85 €, gratuit assos Dampierroises Caution 900 € particulier et assos Dampierrois
Podium roulant (uniquement aux associations extérieures)	La journée (pour les associations extérieures uniquement) : 335 € Caution : 1305 €	La journée (pour les associations extérieures uniquement) : 335 € Caution : 1305 €	La journée (pour les associations extérieures uniquement) : 335 € Caution : 1305 €	La journée (pour les associations extérieures uniquement) : 335 € Caution : 1305 €	La journée (pour les associations extérieures uniquement) : 335 € Caution : 1305 €
Location des jardins communaux	0.40 € le m2	0,40 € le m2	0,40 € le m2	0,40 le m2	0.40 le m²
Tables en bois					Location gratuite (administrés et assos Dampierroises) Caution globale 200 €/par location pour les administrés Caution globale 200 €/an pour les assos Dampierroises

Tables en plastique				Location gratuite (administrés et assos Dampierroises) Caution globale 300 €/par location pour les administrés Caution 300 €/an pour les assos Dampierroises
Bancs et Chaises				Location gratuite (administrés et assos Dampierroises) Caution globale 200 €/par location pour les administrés Caution globale 200 €/an pour les assos Dampierroises
Mange debout (sans les housses)				Location gratuite (administrés et assos Dampierroises) Caution globale 200 €/par location pour les administrés Caution globale 200 €/an pour les assos Dampierroises